

Intervention de Monsieur Jean BIANCUCCI

Programmation des fonds européens sur la période 2014/2020

Monsieur le Président,

Lorsque vous nous avez annoncé , que de haute lutte, vous aviez décroché pour la Corse , à BRUXELLES, le classement en région dite « en transition » , nous avons raisonnablement envisagé , pour la période 2013/2020, un rééquilibrage en notre faveur, de la politique budgétaire nationale et européenne dédiée au soutien du développement économique, agricole , social et culturel de l'île.

En effet, dans la stratégie UE 2020 qui fixe les objectifs de l'union à l'horizon 2020, les régions reconnues en transition ont un PIB par habitant (exprimé en standard de pouvoir d'achat) compris entre 75% et 90% de la moyenne européenne et nécessitent donc un soutien financier plus important de l'Europe et des Etats membres.

Ce soutien nous semble d'autant plus légitime que la France a obtenu, pour la prochaine programmation, une augmentation d'environ 7,1% de fonds européens à distribuer aux régions. La contribution européenne aux politiques de développement de la France passe de 12,4 Milliards d'euros à 13,3 Milliards d'euros , auxquels il faut rajouter les aides du premier pilier de la PAC , directement versées aux agriculteurs qui représentent environ 60 milliards d'euros.

A ce sujet , nous nous réjouissons donc de du rééquilibrage de la politique agricole commune au bénéfice de l'élevage et plus particulièrement de l'élevage de montagne qui devrait permettre en Corse - d'une part un renforcement significatif des aides directes du premier pilier (évaluées actuellement à 18,6M€/an selon les statistiques agreste) et d'autre part une augmentation massive (+55%) du FEADER, support essentiel de l'indemnité compensatrice des handicaps naturels (40 M€ de FEADER dans la programmation actuelle) . Ce FEADER est annoncé à plus de 145 Millions d'euros sur la période concernée.

Mais, au-delà de cette réforme de la PAC, si favorable à la Corse, mais décidée à BRUXELLES et appliquée par PARIS, comme les fonds agricole et dédiés au développement rural sont difficilement transférables, c'est bien aux autres fonds, européens et nationaux , dédiés à la prochaine programmation qu'il convient de s'intéresser.

Doit-on et peut-on se satisfaire que le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) , principale source de soutien à l'innovation, à la compétitivité et au soutien des PME/TPE , varie de 150 Millions d'euros reçus lors de la dernière période à 115 Millions d'euros prévus sur la prochaine période , soit une perte nette de 35 Millions d'euros du financement de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité des entreprises créatrices d'activité et d'emplois sur notre territoire ?

Doit-on et peut-on se satisfaire que le Fonds Social Européen (FSE) dont l'utilité n'est plus à démontrer quant à l'accompagnement des publics en difficulté, à la formation des jeunes et in fine à la lutte contre le chômage et la précarité soit amputé de moitié et ne soit doté que de 10 Millions d'euros, soit un million et demi d'euros par an ?

Doit-on et peut-on se satisfaire , comme le souligne la presse (ex : la gazette 13/01/2014), que la Corse est la seule région de France dite « en transition » dont l'enveloppe FEDER/FSE diminue , alors que toutes les autres régions « en transition » constatent une hausse moyenne de 7,5% de leurs quotas ?

Peut-on tolérer que sur proposition du ministère de l'égalité des territoires, le premier ministre, via le secrétariat général des affaires européennes (SGAE) et après consultation de l'Association des Régions de France, valide cette maquette financière et la transmette à Bruxelles sans que jamais la Corse ne soit consultée ?

Comment se féliciter de l'intensité de l'aide européenne par habitant ! le PIB par habitant de la Corse est à 86,6% du PIB moyen européen, alors que le PIB/par hab de l'île de France s'élève au double de celui de la Corse soit 174,4% du PIB moyen européen, mais la dotation de l'île de France sera augmentée de plus+ 25,2%, alors que la dotation de la Corse sera diminuée ... parlez-nous encore de pacte républicain !

N'atteint-on pas le sommet de l'absurdité lorsque BRUXELLES nous qualifie de région en transition et que PARIS décide de réduire nos dotations ?

Mais au-delà de cette chaîne d'inconséquences ou... de malveillances, ce classement en « région de transition » nous dessert, car le taux de cofinancement à 60% va impliquer « mécaniquement » des contreparties nationales beaucoup plus faibles.

En effet, pour mobiliser 1 euro de fonds européens, il nous fallait dans la précédente programmation, dont le taux de cofinancement était de 50%, 1 euro de fonds nationaux. Aujourd'hui, le classement en région « en transition », dont le taux de cofinancement est à 60% nous impose que pour mobiliser 1 euro de fonds européens il nous faut disposer uniquement de 66 centimes d'euros de fonds nationaux.

Autrement dit, si dans la précédente programmation il nous fallait trouver 170 Millions d'euros de contreparties nationales pour mobiliser 170 millions d'euros de fonds européens, il nous suffit aujourd'hui pour mobiliser 124 Millions d'euros de fonds européens (FEDER+FSE) de n'en trouver que 81 Millions d'euros.

L'économie Corse est donc doublement pénalisée :

- Par une perte de FEDER et de FSE à hauteur de -46 Millions d'euros
- Par une perte de contreparties nationales à hauteur de -89 Millions d'euros dont on ignore encore si elles seront en partie couvertes par le nouveau contrat de projet Etat/Région dont on ignore encore le contenu

C'est donc bien 135 M€ de fonds publics dédiés au développement, hors développement agricole, qui échappent à la Corse ...

Comment peut-on s'en satisfaire !